

# Calendrier de collecte Matières résiduelles 2024

Municipalité  
de Grand-Métis

### Janvier

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

### Février

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29		

## Horaire du bureau municipal

### Administration

Du lundi au jeudi  
8h30 à 12h00  
13h00 à 16h30

### Urbanisme

Les lundis AM  
8h30 à 12h00

### Municipalité de Grand-Métis

70, chemin kempt  
Grand-Métis (Qc)  
G0J 1Z0  
Téléphone : 418 775-6485  
Télécopieur : 418 775-3591  
Courriel : [grandmetis@mitis.qc.ca](mailto:grandmetis@mitis.qc.ca)  
[www.municipalite.grand-metis.qc.ca](http://www.municipalite.grand-metis.qc.ca)

### Les prochaines séances du conseil

2024

Le lundi 15 janvier 2024 à 19h00

Le lundi 12 février 2024 à 19h00



# INFO-MUNICIPALE



# Décembre 2023

## Municipalité de Grand-Métis

70, chemin kempt  
Grand-Métis (Qc)  
G0J 1Z0  
Téléphone : 418 775-6485

FIER PARTENAIRE DU



PARC RÉGIONAL  
DE LA RIVIÈRE MITIS



# Mot du Maire

*C'est dans l'esprit des fêtes que je vous souhaite un Noël plein de joie et une année remplie de bonheur!*

*Puisse les jours, les semaines et les mois de l'an 2024 vous apporter son lot d'amour et de rires!*

*Marc-André Larrivée, maire*

## Vos ÉLUS

*Suzie Ouellet, conseillère no. 1  
Philippe Carroll, conseiller no. 2  
Jocelyn Fournier, conseiller no. 3*

*Lucienne V. Ouellet, conseillère no. 4  
Jacques Vachon, conseiller no. 5  
Anne-Marie Martel, conseiller no. 6*



## HEURES DES MARÉES / POINTE AUX CENELLES

Janvier						Février					
Jour	Heure	Mètres	Jour	Heure	Mètres	Jour	Heure	Mètres	Jour	Heure	Mètres
1 lun	0528 1115 1741 2359	3 1.1 3.3 1	16 mar	0544 1142 1803	3.4 0.6 3.8	1 jou	0608 1215 1822	3.1 1.2 2.9	16 ven	0028 0654 1328 1930	0.8 3.5 0.8 2.8
2 mar	0612 1205 1824	3 1.2 3.1	17 mer	0023 0637 1245 1858	0.6 3.4 0.8 3.4	2 ven	0022 0654 1311 1909	1.1 3.1 1.3 2.7	17 sam	0120 0755 1447 2038	1.1 3.3 1 2.5
3 mer	0038 0659 1301 1911	1.1 2.9 1.3 2.9	18 jou	0112 0732 1355 1958	0.8 3.4 0.9 3.1	3 sam	0106 0747 1424 2010	1.2 3.1 1.4 2.5	18 dim	0226 0908 1614 2202	1.3 3.2 1.1 2.4
4 jou	0123 0752 1407 2005	1.2 2.9 1.4 2.7	19 ven	0205 0831 1511 2106	1 3.4 1 2.8	4 dim	0159 0849 1546 2128	1.3 3.1 1.4 2.4	19 lun	0347 1031 1731 2322	1.4 3.2 1.1 2.4
5 ven	0213 0849 1520 2108	1.3 3 1.4 2.6	20 sam	0304 0936 1626 2220	1.2 3.4 1 2.7	5 lun	0306 0958 1659 2246	1.4 3.2 1.2 2.5	20 mar	0504 1142 1830 1	1.3 3.3 1
6 sam	0307 0948 1629 2215	1.3 3.1 1.4 2.6	21 dim	0410 1043 1734 2329	1.3 3.4 0.9 2.6	6 mar	0419 1105 1756 2348	1.3 3.4 1 2.7	21 mer	0020 0601 1234 1914	2.6 1.2 3.5 0.9
7 dim	0402 1044 1728 2317	1.3 3.3 1.2 2.7	22 lun	0515 1147 1833	1.2 3.5 0.9	7 mer	0527 1204 1845	1.1 3.7 0.8	22 jou	0102 0647 1315 1948	2.7 1 3.6 0.8
8 lun	0457 1135 1818	1.2 3.6 1	23 mar	0027 0610 1241 1923	2.7 1.1 3.6 0.8	8 jou	0039 0625 1256 1930	2.9 0.9 4 0.6	23 ven	0138 0726 1351 2017	2.9 0.9 3.7 0.7
9 mar	0010 0550 1224 1903	2.8 1.1 3.8 0.8	24 mer	0114 0657 1327 2006	2.8 1 3.8 0.7	9 ven	0126 0716 1344 2013	3.2 0.6 4.2 0.3	24 sam	0210 0803 1424 2043	3.1 0.7 3.7 0.7
10 mer	0058 0640 1310 1947	2.9 0.9 4 0.6	25 jou	0155 0738 1408 2043	2.9 0.9 3.9 0.7	10 sam	0212 0805 1430 2056	3.4 0.3 4.4 0.2	25 dim	0240 0838 1456 2108	3.3 0.6 3.7 0.7
11 jou	0144 0728 1357 2030	3.1 0.7 4.2 0.4	26 ven	0232 0817 1445 2115	3 0.8 3.9 0.7	11 dim	0258 0853 1516 2138	3.6 0.2 4.4 0.1	26 lun	0311 0913 1528 2133	3.4 0.6 3.6 0.7
12 ven	0229 0816 1444 2115	3.3 0.6 4.3 0.3	27 sam	0307 0855 1521 2144	3.1 0.7 3.8 0.7	12 lun	0343 0942 1602 2219	3.8 0.1 4.3 0.1	27 mar	0342 0947 1559 2200	3.5 0.6 3.4 0.7
13 sam	0316 0904 1531 2200	3.4 0.4 4.3 0.3	28 dim	0341 0933 1556 2212	3.2 0.7 3.7 0.7	13 mar	0429 1032 1650 2301	3.8 0.2 4 0.3	28 mer	0415 1022 1632 2229	3.5 0.7 3.3 0.8
14 dim	0403 0953 1620 2247	3.4 0.4 4.3 0.3	29 lun	0416 1010 1630 2240	3.2 0.8 3.5 0.8	14 mer	0515 1125 1739 2343	3.8 0.4 3.6 0.5	29 jou	0448 1059 1706 2300	3.4 0.9 3.1 0.9
15 lun	0453 1045 1711 2335	3.4 0.5 4.1 0.4	30 mar	0451 1049 1705 2310	3.2 0.9 3.3 0.9	15 jou	0602 1222 1832	3.7 0.6 3.2			

## AVIS PUBLIC

**Avis public** est par les présentes donné que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de la Mitis, à sa session ordinaire tenue le 12 juillet 2023, a adopté le règlement 355-2023 relatif à la démolition d'immeubles sur les territoires non organisés (TNO) de la Mitis.

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau de la MRC au 1534, boul. Jacques-Cartier à Mont-Joli ou à votre bureau municipal au 70, chemin Kempt à Grand-Métis.

**Avis public** est par les présentes donné que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de la Mitis, à sa session ordinaire tenue le 12 juillet 2023, a adopté le règlement 354-2023 édictant le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) conjoint 2023-2029 des MRC de la Mata-pédia et de la Mitis.

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau de la MRC au 1534, boul. Jacques-Cartier à Mont-Joli ou à votre bureau municipal au 70, chemin Kempt à Grand-Métis.

## ADOPTION DE RÉOLUTION

C'est le **23 août** dernier, lors d'une séance extraordinaire, que le conseil adoptait par résolution la nomination d'une nouvelle directrice générale / greffière-trésorière.

Il est également résolu à l'unanimité des conseillers présents d'assermenter madame Cathy Ouellet et de la mandater en tant que cosignataire de la gestion financière et administrative de la Municipalité.

C'est le **5 septembre** dernier lors de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Grand-Métis, que le conseil municipal adoptait par résolution l'adhésion de la municipalité à l'entente intermunicipale de protection contre les incendies et de sécurité civile instituant le Service de sécurité incendie de la région Mitis-Est.

Il est également résolu, conformément aux articles 577 et 578 du Code municipal du Québec et aux articles 468.7 et 468.8 de la Loi sur les Cités et Villes du Québec de déléguer la compétence municipale en matière de sécurité incendie à la municipalité du village de Price pour la durée de la présente entente.

Cathy Ouellet  
Directrice générale /greffière-trésorière

# Annonces en bref



Ceux et celles qui ont besoin de faire vidanger leur fosse septique avant la période hivernale peuvent ajouter leur nom à une liste de personnes intéressées afin de bénéficier d'un prix forfaitaire plus intéressant.

Pour vous inscrire : 418-775-6485 poste 2350



Pour faire une demande de permis de rénovation ou de construction, nous vous invitons à communiquer avec M. Sylvain Martineau, inspecteur en bâtiment et urbanisme, au 418-775-6485 poste 2353. Nous vous rappelons qu'il est obligatoire d'obtenir votre permis avant de débuter vos travaux. Monsieur Martineau est présent au bureau de la municipalité de Grand-Métis les lundis avant-midi de 8h30 à midi.



La date du 3<sup>e</sup> versement de vos taxes municipales était le 1<sup>er</sup> octobre dernier. Il n'est pas trop tard ! Afin d'éviter que des intérêts journaliers s'accumulent, vous pouvez passer directement au bureau municipal pendant nos heures d'ouverture pour un paiement par chèque ou en argent. Vous pouvez également effectuer un paiement en ligne ou au guichet automatique via votre institution financière. Vous désirez connaître votre solde ? Rien de plus simple : 418-775-6485 poste 2350



Votre comité de sécurité civile intermunicipal est à la recherche d'un candidat à la profession de pompier volontaire pour être 1<sup>er</sup> répondant sur le territoire de la municipalité de Grand-Métis. Pour plus d'informations, vous pouvez contacter monsieur Michel Desrosiers au [418-732-8655](tel:418-732-8655)



Selon la réglementation municipale en vigueur, il est permis d'installer un abri d'auto en toile depuis le 15 octobre dernier. Celui-ci devra toutefois être retiré avant le 15 mai de l'année suivante. Nous vous remercions de votre collaboration habituelle !

## *Les coûts à prévoir*

Bien entendu, le désir d'habiter dans votre maison le plus longtemps possible entraîne certains coûts, ceux-ci variant en fonction de votre état de santé et de vos capacités. Il est donc important d'évaluer les coûts des services de santé, d'assistance personnelle ou de tout autre service dont vous pourriez avoir besoin.

Sachez que, si vous êtes admissible, vous pourriez bénéficier de services gratuits offerts par les CLSC en matière de soins à domicile (soins personnels et d'hygiène, aide au repas, entretien ménager, accompagnement, transport et autres). Renseignez-vous sur les services disponibles dans votre région et, si possible, inscrivez-vous rapidement car la liste d'attente pour de tels services peut être longue!

En plus des soins à domicile, vous aurez peut-être besoin d'un coup de pouce pour vous occuper de votre résidence. Moyennant des frais, différents services sont offerts, comme l'entretien ménager et extérieur ou le déneigement, par exemple. Bien que des programmes d'aide soient offerts, il faut tout de même planifier les dépenses.

Enfin, la règle d'or est de toujours s'assurer que votre domicile est sûr, peu importe votre état. Nous vous suggérons donc d'identifier les sources de risque pour votre sécurité et de déterminer si des rénovations doivent être effectuées pour les éliminer, rendre vos déplacements plus aisés et minimiser les probabilités de chute (p. ex. : solidification des rampes d'escalier, fixation de barres d'appui dans la salle de bain, ajout d'un monte-escalier électrique, etc.).

## *Les programmes d'aide offerts*

Les gouvernements des provinces et le gouvernement fédéral cherchent de plus en plus à soutenir l'aide au maintien à domicile, particulièrement pour les aînés qui souhaitent vieillir dans leur demeure. Plusieurs formes d'aide financière sont ainsi offertes et vous en découvrirez quelques-unes ci-dessous. À vous d'en tirer profit, si vous y êtes admissible.

### **Québec**

Programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique.

Ce programme permet aux Québécois de 18 ans et plus de bénéficier d'une réduction du tarif horaire pour des services offerts par une entreprise d'économie sociale.

Crédit d'impôt pour maintien à domicile des aînés.

Ce crédit d'impôt s'applique aux dépenses et aux services admissibles pour le maintien à domicile des personnes de 70 ans ou plus.

### **Canada**

Crédit d'impôt pour l'accessibilité domiciliaire.

Ce crédit d'impôt s'applique aux dépenses admissibles engagées pour des travaux effectués ou des marchandises entreprises relativement à des rénovations admissibles pour une personne handicapée ou âgée de 65 ans ou plus, son conjoint ou un proche parent partageant la résidence.

Votre futur est chez-vous!

Il est possible de continuer à vivre de bons moments chez soi et à y créer de beaux souvenirs. Avec une bonne planification menant à l'achat ou la location d'appareils et d'accessoires appropriés, l'accès à des services qui vous simplifient la vie et l'appui de vos proches, de belles années vous attendent dans votre logis que vous appréciez tant.

N'hésitez pas à communiquer avec votre conseiller financier, qui saura vous aider à établir un budget selon les besoins et les dépenses que vous aurez déterminés, et qui vous guidera parmi les options offertes quant à la protection de vos biens.

Au besoin, renseignez-vous auprès des services sociaux et gouvernementaux afin d'être dirigé vers les bonnes ressources pour prolonger au maximum votre vie dans votre chère résidence.

Jacques Vachon



## Vieillir chez soi, un projet qui se planifie

Vous êtes bien chez vous. Vous vous y sentez en sécurité et comme la majorité des Canadiens( nes), vous souhaitez continuer à y couler des jours heureux et paisibles le plus longtemps possible. Comme l'espérance de vie moyenne des Canadiens( nes) est de 87 ans pour les hommes et de 89 ans pour les femmes, vous devez planifier soigneusement cette étape importante de votre existence pour pouvoir en profiter pleinement et en toute quiétude.

Franchir les années à venir selon vos volontés requiert une préparation. Que vous habitiez seul(e) ou avec votre conjoint(e), comptez sur la présence d'un proche aidant ou utilisez des services de maintien à domicile, rester dans votre demeure le plus longtemps possible est envisageable. Vieillir à la maison pourrait vous permettre de maintenir une qualité de vie à l'image de vos désirs. Et en plus d'être maître de votre environnement social, vous profiterez d'une pleine liberté quant à la fréquence et à la durée des visites de vos proches.

Comme c'est le cas pour tout projet important, il est nécessaire de prendre un moment pour réfléchir aux différents aspects qui entrent en ligne de compte. Mieux vaut commencer dès maintenant à vous préparer pour profiter de vos vieux jours en toute quiétude. Voici quelques-uns des principaux éléments à considérer.

### Votre état de santé

Personne n'est à l'abri de certains soucis de santé qui pourraient survenir au fil des ans. C'est pourquoi il est important de discuter avec votre médecin de l'évolution probable de votre état de santé et des soins dont vous pourriez éventuellement avoir besoin. Cela vous permettra d'anticiper le budget qui pourrait être requis pour vos soins de santé ou l'installation d'équipement pour faciliter votre mobilité à la maison.

Puisque nul n'est à l'abri d'un pépin de santé, plusieurs démarches peuvent être entreprises en prévision d'une telle situation.

**Procuration :** Il est possible de signer une procuration afin de désigner une personne de confiance qui pourrait, entre autres, effectuer les transactions financières que vous désirez, par exemple si vous avez de la difficulté à vous déplacer à la caisse- Lien externe au site. Cet Mandat de protection : sachez qu'il est possible, avec un mandat de protection, de consigner vos volontés, notamment en ce qui concerne l'administration de vos biens ou votre santé et votre bien-être, dans l'éventualité où vous deviendriez inapte à prendre ces décisions vous-mêmes.

**Testament :** si vous avez fait un testament par le passé, ou si vous envisagez d'en faire un, il faut vous assurer que celui-ci est toujours à jour et qu'il correspond à vos volontés. L'inventaire personnel des biens et des documents légaux, un outil fort utile à votre disposition. Les informations sur vos contrats d'assurance, vos comptes et placements, vos obligations financières et vos dettes, les coordonnées de votre conseiller financier, etc. : ce sont toutes des informations importantes à répertorier et à conserver dans un endroit sûr afin d'assurer la protection de vos renseignements personnels. Cela permettra à vos proches ou au responsable désigné d'avoir en main les informations nécessaires advenant le cas.

## Onglet loisir intermunicipal

### Message de votre coordonnatrice

Bonjour à tous,

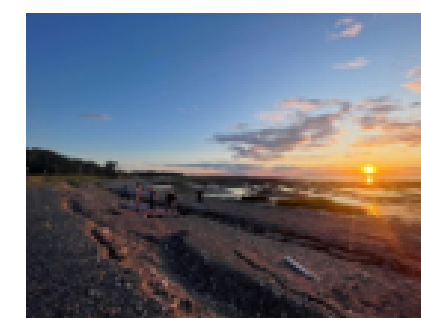
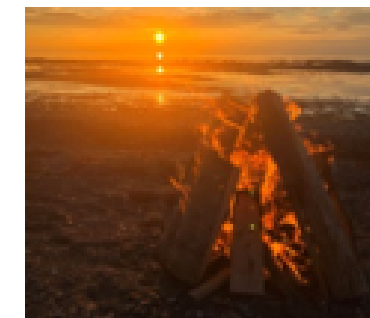
Les nouvelles du loisir intermunicipal ont été plutôt rares dans les derniers mois à Grand-Métis, mais j'espère que vous avez suivi la page Facebook du Service des loisirs intermunicipal Padoue, St-Octave de Métis & Grand-Métis pour être au courant.

Cet été ont eu lieu plusieurs activités comme la fête nationale, les soirées feu et yoga ainsi que les soirées cinéma plein air.

Encore une fois un été assez rempli.

Maintenant, l'automne se laisse sentir et pour nos municipalités, se sont le retour de plusieurs activités; Halloween à Padoooo!, les soirées sportives, le Méli-Mélo sportif, les rencontres du Cercle des fermières et bien plus. Les organismes regardent également leur programmation hivernale.

Josy-Anne Bérubé  
Coordonnatrice en loisir intermunicipal



---

### Cercle des fermières

Le Cercle des Fermières de Saint-Octave-de-Métis vous invite à sa prochaine rencontre qui aura lieu le 8 novembre prochain à 19 h 30.

Pour information, communiquez avec Marie-Paule Turbide au 418 775-1454.



**HALLOWEEN À PADOOOO!**

ACTIVITÉ FAMILIALE

18:30 | 28 OCT. 2023 | 2\$ PAR PERSONNE

PARCOURS ANIMÉ AUTOUR DU VILLAGE

20 H  
FEU D'ARTIFICE  
En collaboration avec  
Gaz Bar Dupont

Information: Josy-Anne au 418 732-6684

Desjardins

**SOIRÉES VOLLEYBALL**

**LES LUNDIS**

**16-30 OCTOBRE | 13-27 NOVEMBRE**

**19 H À 21 H**

**GYMNASE DE PADOUE**

**OUVERT À TOUS**

**GRATUIT !**

POUR INFORMATION:  
JOSY-ANNE BÉRUBÉ 418 732-6684

Organisées par le comité sportif intermunicipal

**CALENDRIER 2024**

Le calendrier intermunicipal sera de retour encore une fois cette année. Pour ce faire, le comité a besoin de tes plus belles photos de Grand-Métis, Saint-Octave-de-Métis et de Padoue.

Envoie-nous une photo au [loisirkempt@gmail.com](mailto:loisirkempt@gmail.com) et cours la chance de faire partie du calendrier 2024.

Date limite : vendredi 24 novembre

**BIBLIOTHÈQUE PADOUE**

Tous les mercredis soir de 17h à 20h du 18 octobre au 13 décembre 2023 la bibliothèque sera ouverte.

Robotique

Réalité virtuelle

Prêt de livres

Jeux de société

215 rue Beaulieu- Padoue, G0J 1X0